

Province de Québec  
Municipalité Durham Sud.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 janvier 2011.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal de Durham Sud, tenue le 10 janvier 2011, à 19:30 heures; monsieur le maire Michel Noël, madame et messieurs les conseillers Francine Trahan, Hilarius Peter, Pierre Noël, Jean-Marie Belcourt, Maxime Bathalon, Louis Manseau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Mme la secrétaire Christiane Bastien est présente.

Après la prière la session est ouverte.

2011-01-01 Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Belcourt et appuyé par le conseiller Maxime Bathalon et résolu unanimement de laisser le varia ouvert et d'adopter l'ordre du jour. Adopté

2011-01-02 Adoption des procès-verbaux du 6, 13 et du 20 décembre 2010.

Il est proposé par le conseiller Hilarius Peter appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux du 6, 13 et du 20 décembre 2010. Adopté

2011-01-03 Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par le conseiller Louis Manseau et appuyé par la conseillère Francine Trahan et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer suivants et à autoriser la secrétaire trésorière à en faire le paiement. Adopté

# ch	Nom	Description	Montant
3241à3243	Sal. hebd. Christiane, Gisèle et Benoit		1,082.96
3244à3247	Sal. Réal, Guy, Gilles Gendron et Luc Giguère		1,073.54
3248à3252	Sal hebd. Christiane, Gisèle, Benoit, Réal et Guy		2,025.25
3253à3273	Salaire des pompiers		3,600.72
3274à3298	Vacances des pompiers		1,988.39
3299à3301	Sal. hebd. Christiane, Gisèle et Benoit		1,096.14
3302à3305	Sal. Réal, Guy, Gilles Gendron et Luc Giguère		1,160.93
3306à3308	Sal. Christiane, Gisèle, Benoit, Réal et Guy		2,049.52
3309à3315	Sal. Christiane, Gisèle, Benoit, Réal et Guy		2,049.52
3316à3320	Sal. Christiane, Gisèle, Benoit, Réal et Guy		2,049.52
6738	Richard Boily, remb. act. extérieures		576.26
6739	Distribution P. Larochelle, ruban J-Lar		113.90
6740	BuroPro, Achats de livres de biblio		11.24
6741	Jacques Boyer, disque compact, achat d'ameublement		248.20
6742	La Pensée de Bagot, Adoption budget 2011		153.51
6743	Richard Boily, trappage de castors		225.00
6744	Sonic, huile à chauffage garage municipale		346.56
6745	Johanne Cardinal, rénov. salle de toilette		522.00
6746	Intersan, enfouissement ordures		1,378.84
6747	Bell Mobilité, cellulaires		135.55
6748	Les Entr. électr. Martial Côté, électricité pour réservoir		593.44
6749	Chantal Fortier, bon d'achat		10.00
6750	Station Durham SENC, bons d'achats		20.00
6751	Dépanneur du Passant Inc, bons d'achats		90.00
6752	Sylvie Ratté, bon d'achat		10.00
6753	Bettina Trieb bon d'achat		10.00
6754	Restaurent au cœur de la 116, bon d'achat		90.00

6755	Johanne Cardinal, entr. ménager salle et bureau	80.00
6756	Nettoyeur J.E. Therrien, locaction et nettoyage tapis	59.54
6757	Carrière d'Acton Vale, Sel pur	6,440.74
6758	Gabriel Couture & Fils Ltée, pièces salle de toilette garage	694.20
6759	L'Épicerie Durham Sud, goûter , bons d'achats (28)	338.95
6760	JDL, entretien du photocopieur	18.18
6761	M.R.C. Drummond, tri & traitement nov. 2010	263.66
6762	Laboratoire d'Analyses SM, analyse d'eau	76.20
6763	Petite Caisse, timbres, etc.	166.21
6764	Thermoshell, diesel clair	1,924.12
6765	St-Lawrence Atlantic Rail, passage à niveau	502.30
6766	Les machineries Tenco Ltée, sabot lame camion neige	1,124.07
6767	Therese Delisle, certificat cadeau	10.00
6768	Station service Lefebvre, essences voiries et pompiers	454.32
6769	Chaine Select, mailles, travers, etc...	747.84
6770	Fed. Qué. des municipalités, transports	9.60
6771	Imprimerie MS, coroplaste pour surveillance par caméra	56.44
6772	Hydro Québec, entrepôt, loisirs, station pompage, caserne.	5,407.59
6773	Suzanne Moreau, ménage bibliothèque	65.00
6774	2334-5150 Québec Inc., cueillette & transport ordures	2,672.67
6775	Areo-Feu Ltée, piscine portative	1,560.77
6776	Ass. Région. De Loisirs, handicapés, Centre du Québec, don	100.00
6777	Bell, biblio, caserne, bureau, loisirs pour janv. 2011	452.92
6778	Jacques Boyer, ameublement pour biblio	379.92
6779	CEGEP de Drummondville, reconnaissance étudiant	350.00
6780	Centre du Camion Beaudoin, pièces camions	1,641.16
6781	Les Conceptions Demo,	2,003.53
6782	S.C.A. St- André D'Acton, acc. vorie	245.09
6783	S.C.A. St-André D'Acton, acc. caserne	146.99
6784	S.C.A. St-André D'Acton, acc. loisirs	401.38
6785	Cooptel, Internet CLD	17.03
6786	Gabriel Couture & Fils Ltée, Poudre Graphitte	10.156
6787	Caisse Desjardins de l'Ardoise, remise gouvernementale	4,333.96
6788	CSDC , formation officier pompiers	2,100.00
6789	L'Épicerie Durham Sud, loc. terrain container, gatorade	224.08
6790	Fabrique St-Fulgence, bibliothèque	375.00
6791	Pièces d'auto Acton Roxton, Clignotant	32.51
6792	France Giguère, livres et lampe pour biblio	154.54
6793	René Giguère, modification bacs pour livres biblio	240.00
6794	Waste Management (Intersan) Enfouissement ordures	3,142.81
6795	Laboratoire d'Analyse SM, analyse d'eau	76.20
6796	Librairie Centre du Québec, livres bibliothèque	267.20
6797	Mécanique Giguère & Fils, réparation camions	1,371.83
6798	MRC Durmmond, billets transport adaptés	30.00
6799	MRC Drummond, mensuel janv. Déc. 2011	5,167.74
6800	Michel Noël, KM Richmond	18.86
6801	Fonds des pensions alimentaires	210.80
6802	Les Pétroles Therrien Inc. essence camion hiver	604.79
6803	Distribution P. Laroche, tablettes pr bibliothèque	534.69
6804	La Recharge. CA. Cartouche pour imprimante	154.08
6805	René Giguère, Défaire barrage de castor, inst. Bloc béton	609.50
6806	Le réseau Mobilité Plus, pagettes pompiers	208.31
6807	Sonic, huile à chauffage garage + entrepôt	1,841.31
6808	Thermoshell, Diesel clair	2,576.47
6809	Signo Tech Inc., Poteau + panneau	302.23
6810	Soudures Richard St-Amant, fer pour saleuse	91.20
6811	Station Durham Senc., changement d'huile, Batterie	408.72
6812	Clémence Ménard, entr. ménager loisirs	245.00
6813	Trav-eaux Girardot, rép. fuite loyer 72	168.70
6814	FQM, formation mariage civil et union civile	148.11

2011-01-04 Demande de subvention au programme d'aide au transport adapté

CONSIDÉRANT les demandes faites par Marie-Claude Lépine et Johanne Leboeuf pour une subvention d'aide au transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de subventionner pour les transports à l'intérieur de son territoire;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Belcourt et appuyé par le conseiller Maxime Bathalon et unanimement résolu de confirmer l'engagement de la municipalité à offrir un service de transport adapté dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté, le 1<sup>er</sup> janvier 2011 étant la date du début du service;

La municipalité s'engage à défrayer cinq cent vingt (520) déplacements pour une estimation du coût total annuel de 13,000\$ à l'extérieur de la municipalité, à raison de 20% des coûts du service de transport adapté, soit un montant de 2,600\$. La subvention directe à l'utilisateur étant le mode d'organisation retenu par la municipalité;

La municipalité effectuera le paiement de la subvention deux (2) fois par année, soit en juillet pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin et en janvier pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre, suite à la résolution du conseil autorisant le paiement. Le versement est conditionnel à la réception du rapport confirmant les déplacements réels effectués;

Pour l'année 2011, l'utilisateur aura le choix de produire un seul rapport en date du 31 décembre 2011 et ainsi obtenir un paiement complet en janvier 2012 ou deux rapports et deux paiements tel que stipulé ci-haut.

Le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous documents se rapportant à cette demande de subvention, notamment un engagement de l'utilisateur à respecter les conditions;

Il est de plus résolu que la participation financière de la municipalité est conditionnelle à la subvention du Ministère des transports du Québec. Adopté

2011-01-05 Avis de motion règlement de gestion des demandes d'attestation de non-contravention à la réglementation de la Municipalité de Durham Sud aux fins des projets assujettis l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement

Avis de motion des données par le conseiller Jean-Marie Belcourt afin qu'un règlement de gestion des demandes d'attestation de non-contravention à la réglementation de la Municipalité de Durham Sud aux fins des projets assujettis l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement soit adopté à une séance ultérieure du conseil. Adopté

2011-01-06 Formation en ligne Mariage civil et union civile

Il est proposé par le conseiller Louis Manseau et appuyé par le conseiller Hilarius Peter et résolu à l'unanimité que le conseil autorise Mme Francine Trahan à s'inscrire à la formation en ligne Mariage civil et union civile et à défrayer les frais d'inscription au coût de 130\$ plus taxes. Adopté

2011-01-07 Résolution pour les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

**ATTENDU QUE**, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

**ATTENDU QUE** l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

**ATTENDU QUE** l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

**ATTENDU QUE** les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

**ATTENDU QU'**à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

**ATTENDU QU'**à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

**ATTENDU QUE**, lors de l'assemblée des MRC des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

**Il est proposé par : Maxime Bathalon**

**Et appuyé par : Jean-Marie Belcourt**

**D'INCLURE** l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;

**DE DEMANDER** au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;

**DE DEMANDER** au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;

**DE DEMANDER** que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

**DE MOBILISER** l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

#### 2011-01-08 Gardes de fin de semaine du Service incendie

**ATTENDU QUE** 3 pompiers (1 officier, 1 opérateur de pompe et 1 sapeur) doivent effectuer des gardes de fin de semaine au Service incendie;

**ATTENDU QU'**ils ne peuvent pas s'éloigner à plus de 5 kilomètres;

**ATTENDU QUE** les autres services incendies environnants paient leurs pompiers entre 55\$ et 60\$ pour leur garde de fin de semaine;

**ATTENDU QU'**un budget de 30\$ par pompier pour la garde de fin de semaine avait été alloué lors de la préparation du budget de la municipalité;

**ATTENDU QU'**il y a une différence de 25 à 30\$ entre les pompiers de notre service incendie et ceux des autres services environnants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Louis Manseau et appuyé par le conseiller Hilarius Peter et unanimement résolu que le conseil autorise un montant forfaitaire supplémentaire de 10\$ par pompier pour les gardes de fin de semaine du Service incendie, ce qui correspondra à 40\$ par pompier.. Cette augmentation représente au montant supplémentaire annuel de 1560\$. Adopté

#### 2011-01-09 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Maxime Bathalon et appuyé par le conseiller Pierre Noël et unanimement résolu de lever l'assemblée. Adopté

---

Michel Noël, maire

---

Christiane Bastien dir. gén. secr.-trés.